



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

EXTRAIT

du procès-verbal 03 de la législature 2016-2021
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 8 décembre 2016

Présidence : Monsieur Florian Dutoit
28 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal 07/2016-2021 relatif au plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021;
- **entendu** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté à **main levée par 26 oui, 0 non et 1 abstention.**

DECIDE

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :

1. Le plafond d'endettement à CHF 10'000'000.—
2. Le plafond de risques pour cautionnement à CHF 5'000'000.—

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2016.

Au nom du Conseil général

Le Président
Florian Dutoit



La Secrétaire
Valérie Teissl